

FORMULAIRE – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

DOCUMENTS À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

- Procuration signée par le propriétaire permettant au demandeur de présenter une demande de dérogation mineure
- Marges de recul pour un bâtiment existant : fournir un plan de localisation exécuté et signé par un arpenteur-géomètre
- Marges de recul pour un bâtiment projeté : fournir un plan d'implantation exécuté et signé par un arpenteur-géomètre
- Paiement des frais de la demande (200\$) et des frais de la procédure (150\$)
N.B. Les frais de la demande ne sont pas remboursables et ce, peu importe la décision. Toutefois, si la demande est refusée par le conseil municipal, les frais de la procédure sont remboursés.
- Autre document utile à la demande

À L'USAGE DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Paiement effectué le : _____ Reçu : _____

Recommandation du CCU Résolution : _____

Décision du conseil municipal Résolution : _____

Acceptée Refusée

Une dérogation mineure peut être accordée seulement dans les cas suivants :

Si l'application des règlements de zonage et de lotissement cause un préjudice sérieux au demandeur
Si elle ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins
Si elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme
Si les travaux en cours ou déjà exécutés ont été réalisés de bonne foi et ont fait l'objet d'un permis